

REGLEMENT INTERIEUR

1. DANS QUOI S'INSCRIT LE CENTRE DE LOISIRS :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est géré par l'association « Planète Sciences Méditerranée » représentée par son président, Monsieur Dave Lollman.

L'association bénéficie de l'agrément « Jeunesse éducation populaire » du ministère de la Jeunesse et les Sports. Elle a pour vocation de développer les activités scientifiques et techniques pour les jeunes et leur famille, selon une démarche active et expérimentale, dans une perspective éducative et de développement durable
Les coordonnées du siège social de l'association sont : 11 rue Sans Peur 06130 Grasse / Tel : 04 92 60 78 70.

2. PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DU CENTRE DE LOISIRS :

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement « Les explorateurs en herbe » est situé sur le plateau de Roquevignon à Grasse sur un espace naturel d'un hectare mis à disposition de Planète Sciences Méditerranée par la ville. Cet espace correspond à d'anciennes terrasses cultivées et présente différents milieux (pelouse sèche peuplée de lavande et de sarriette, garrigue buissonnante, zone forestière...).

3. ORIENTATIONS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

En lien avec notre Projet Educatif et le Projet Educatifs Territorial (PEDT) les axes principaux sont :

- La citoyenneté, la socialisation et la responsabilisation
- L'écocitoyenneté, l'environnement et le développement durable
- La pratique d'activités scientifiques et/ou techniques,
- Les activités physiques et sportives
- L'équilibre entre activités sportives, manuelles et culturelles
- Le respect du rythme de l'enfant et de ses besoins
- L'enfant acteur de sa journée

4. LE PERSONNEL

La directrice ou le directeur en assure la responsabilité administrative et éducative.

L'équipe d'animation est conforme à la législation. Elle comprend si possible au minimum un encadrant pour 8 enfants (au-delà des normes éditées par le Ministère Jeunesse et Sports d'un animateur pour 12 enfants).

5. INSCRIPTION DES ENFANTS

L'inscription est reçue dans la mesure des places disponibles. Pour participer aux activités du centre, les enfants doivent être adhérents de l'association et les parents doivent envoyer tout le dossier administratif de l'enfant par mail et s'acquitter de la participation financière demandée pour la période souhaitée en amont dès réception de la demande de règlement par mail.

Pièces à fournir :

- Fiche individuelle d'inscription complétée et signée accompagné des justificatifs (Caf ou avis d'imposition et attestation employeur pour les non-grassois travaillant à Grasse)
- Fiche Sanitaire de Liaison complétée et signée précisant s'il y a un régime spécifique ou un handicap, accompagnée des photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant et du PAI si besoin
- Autorisation de droit à l'image signée
- Règlement intérieur signé

Les fiches de renseignements sont remplies par les personnes responsables pour chaque enfant participant à l'Accueil de loisirs et est à renouveler pour chaque année scolaire. Seules les responsables légaux et personnes autorisées peuvent récupérer les enfants à l'accueil du centre.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription, doit être signalée à la direction.

Pour une meilleure organisation pédagogique, nous demandons aux parents d'inscrire leurs enfants sur une semaine complète pendant les vacances scolaires.

Toute annulation survenant dans un délai inférieur à 8 jours ou non justifiée par un certificat médical dans les 48h ne sera pas remboursée.

Calcul de la participation aux frais d'inscription :

La cotisation annuelle est de 20€ par an et par enfant ou 35€ par une famille.

La facturation est dégressive en fonction du revenu des familles par l'application du taux d'effort à 0.9% appliqué au quotient familial de la famille. Le tarif est journalier et varie entre 3 euros (tarif plancher) et 18 euros (tarif plafond).

Pour permettre le calcul de la participation financière, chaque famille doit fournir les pièces suivantes :

- le numéro d'allocataire de la C.A.F.
- Pour les non allocataires une copie du dernier avis d'imposition avec les ressources

En cas de refus de communiquer le numéro d'allocataire CAF et l'avis d'imposition, le tarif plafond journalier sera appliqué.

Un forfait de 28 € la journée sera appliqué aux familles extérieures non grassoises.

Une tarification spécifique est appliquée pour les séjours de vacances et stages spécifiques.

Le règlement comprend l'encadrement par nos animateurs, les activités, le goûter, le matériel et l'assurance.

Nous pouvons accepter les paiements échelonnés à titre exceptionnel.

6. LA VIE AU CENTRE

Arrivées et départs

Les parents sont priés d'accompagner les enfants jusqu'au responsable afin de permettre la vérification de la validité de l'inscription et de permettre un passage de relais bénéfique pour l'enfant.

Durant certaines périodes ou lors des sorties, des dispositions particulières pourront être prises pour faciliter l'accueil et le départ groupé des enfants. Les parents en seront avertis en amont par la direction.

Au cas où un enfant n'aurait pas été récupéré après l'heure de fermeture et après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents, le directeur pourrait faire appel à la gendarmerie la plus proche qui lui indiquerait la conduite à tenir. Les parents autorisant une autre personne à récupérer l'enfant devront fournir au responsable du centre une autorisation écrite désignant cette personne déchargeant ainsi la responsabilité du centre.

Les familles sont tenues au respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure, sous peine de se voir refuser en cas de manquements répétés.

Repas

Le centre n'assure pas de repas, aussi les parents devront fournir un pique- nique à leur(s) enfant(s) en limitant les emballages. Un repas chaud dans un thermos ou un repas froid dans un sac isotherme avec pains de glace. Le repas est pris en présence des animateurs. Des tables et un point d'eau sont à disposition des enfants.

Activités

Les activités se déroulent pour l'essentiel en plein air sur l'Espace Jardiné de Roquevignon.

Le site est équipé de deux chalets, de sanitaires de plein air, d'un compost, de plusieurs espaces de jeux et d'une mare pédagogique. Des sorties à pied, en train ou en bus sont organisées occasionnellement par l'équipe pédagogique. Une participation sera éventuellement demandée aux familles pour les sorties.

Le détail des objectifs pédagogiques apparaît dans le projet pédagogique affiché sur site et envoyé aux familles sur demande.

7. VETEMENTS - OBJETS PERSONNELS

Une tenue correcte est exigée pour les enfants ainsi que pour le personnel.

Il est conseillé de mettre des vêtements et chaussures adaptés aux activités de pleine nature ainsi qu'à la saison (casquette en été, vêtements chauds en hiver, imperméables par temps de pluie) et marqués au nom de l'enfant. Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires.

La plupart des bijoux représentent un danger en collectivité surtout pour les jeunes enfants, leur port est déconseillé sur place.

Les consoles de jeu et les téléphones portables sont interdits sur le centre de loisirs. En cas de vol ou de détérioration, notre responsabilité ne saurait être engagée.

Tout objet susceptible de représenter un danger (couteau, récipient en verre...) est interdit à l'A.L.S.H.

8. COMPORTEMENT

Les enfants doivent respecter le site et le matériel mis à disposition (locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique...). Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire.

Si le responsable du centre estime que le jeune a un comportement pouvant porter préjudice à la vie du groupe ou au lieu d'accueil, Planète Sciences Méditerranée se réserve le droit d'exclure le jeune sans aucun remboursement.

De plus, en cas de faute volontaire, la responsabilité civile du participant et de ses parents est engagée.

9. ASSURANCE

Une assurance responsabilité civile a été contractée auprès de la MAIF. Pour bénéficier de cette assurance, les participants doivent être adhérents à l'association et être à jour de cotisation.

10. MALADIE – ACCIDENTS

En principe, les enfants malades ne peuvent être admis au centre de loisirs et aucun médicament ne peut être administré, sauf cas particulier à déterminer avec le médecin traitant de l'enfant et l'accord du directeur.

Les médicaments seront alors administrés par le directeur sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation écrite des parents.

En cas de maladie ou petit accident survenant au Centre, le responsable appellera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. La direction, peut demander aux parents de venir chercher l'enfant, s'il juge que son état de santé le nécessite. Il peut également, s'il le juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser les parents ensuite.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, Pompiers).

11. LA RESPONSABILITE DE PLANETE SCIENCES MEDITERRANEE

Elle sera engagée seulement : si l'enfant est régulièrement inscrit, dès l'instant où il a été confié au responsable du centre jusqu'à l'arrivée de ses parents ou de la personne autorisée à venir le chercher.

L'acceptation de ce règlement conditionne l'admission des enfants.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Responsable 1 :

Père/Mère/Autre (précisez) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Profession :

Téléphone pro :

Lieu de travail* :

Responsable 2 :

Père/Mère/Autre (précisez) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Profession :

Téléphone pro :

Lieu de travail* :

* Joindre un justificatif pour les non grassois travaillant à Grasse

Situation des parents:

Célibataire Mariés Concubins Pacsés Divorcés Séparés Veuf (ve)

Dans le cadre de divorce ou de séparation des parents, la garde de l'enfant est établie comme suit :

Résidence chez la mère Résidence chez le père Résidence alternée : **fournir jugement**

Pour permettre le calcul de la participation financière, chaque famille doit fournir:

le numéro d'allocataire de la C.A.F :

Pour les non allocataires une copie du dernier avis d'imposition avec les ressources

Personne à contacter en cas d'urgence:

Nom/Prénom/Téléphone/ lien :

Nom/Prénom/Téléphone/ lien :

Personne autorisées à venir récupérer l'enfant en possession d'une carte d'identité :

Nom/Prénom/Téléphone/ lien :

Nom/Prénom/Téléphone/ lien :

Nom/Prénom/Téléphone/ lien :

Nom/Prénom/Téléphone/ lien :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

Masculin Féminin Poids en kg : Taille en cm :

VACCINATION : joindre une photocopie du carnet de santé ou du certificat de vaccination

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphthérite					
Tétanos					
Poliomérite					
Ou DT Polio					
Ou Tétracoq					

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

Votre enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si OUI, vous devez mettre en place un PAI et transmettre un double de la trousse à l'accueil de loisirs

Votre enfant à t-il des allergies ? Oui Non

- Médicamenteuse ? Oui Non Précisez :
- Alimentaire ? Oui Non Précisez :
- Asthme ? Oui Non Précisez :

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé : Oui Non

Si oui, précisez :

AUTRES RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Régime spécial (sans viande, sans porc...), port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

Oui Non si oui, précisez :

Je soussigné(e), responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Signature :

DROIT A L'IMAGE

Attestation parentale de prise de vue et de diffusion de l'image d'un mineur

Dans le cadre de nos activités pédagogiques, votre enfant pourra être photographié, filmé ou enregistré.

Je soussigné(e), Monsieur/Madame représentant légal de l'enfant, autorise ou non l'association Planète Sciences Méditerranée à :

- La prise de photographies et/ou de vidéos (captation, fixation, enregistrement, numérisation) représentant l'enfant dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs

J'autorise

Je n'autorise pas

- L'exploitation de ses prises à un usage interne (affichage dans le centre, partage aux parents, création de jeux)

J'autorise

Je n'autorise pas

- La publication et la communication de ses prises sur tout support de communication et d'information relatif à ces activités.

J'autorise

Je n'autorise pas

- Pour les utilisations suivantes :

Publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube)

Presse

Site internet

Publicité (flyers)

Manifestations et festivals

Je souhaite impérativement que le visage de mon enfant soit flouté.

Les photographies pourront éventuellement être recadrées, assemblées et modifiées d'une façon différente de la prise de vue initiale.

Les photographies et/ou vidéos ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Le centre de loisirs s'engage à ne pas porter atteinte à la réputation et à la vie privée du mineur. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou films concernant l'enfant nommé ci-dessus est garanti. Il vous est à tout moment possible de vérifier l'usage qui en est fait et de disposer d'un droit de retrait sur simple demande.

J'ai connaissance que cette autorisation est valable pour une durée illimitée mais qu'il m'est possible de la révoquer par écrit-daté et signé, à tout moment.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :